

■ **X.D. Xanadu Diffusions Sàrl**, à Saint-Blaise, vente et distribution de produits des secteurs de l'horlogerie, etc. (FOSC du 18.01.2002, p. 10). La société est déclarée dissoute d'office en vertu de l'article 88a ORC. Par conséquent, la raison sociale devient: **X.D. Xanadu Diffusions Sàrl en liquidation**. Liquidateur: l'associé-gérant Kropf Olivier, maintenant domicilié à Châtel-Saint-Denis, lequel continue à signer individuellement.  
Journal no 585 du 06.03.2002  
(00380138 / CH-645.1.002.896-8)